REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4097

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque (APCIAC) pour la mise en œuvre d'un programme d'actions et l'édition du festival utoPistes pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4097

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque (APCIAC) pour la mise en œuvre d'un programme d'actions et l'édition du festival utoPistes pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

1° - Le projet de la Cité internationale des arts du cirque (CIAC) Les utoPistes

La création d'un pôle national consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise est un projet évoqué depuis plusieurs années entre les différents acteurs de la filière du cirque à Lyon dont :

- la compagnie Les mains, les pieds et la tête aussi (MPTA), dont le directeur artistique, le circassien Mathurin Bolze qui dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain, a initié le festival utoPistes,

- l'école de cirque de Lyon, structure de formation artistique aujourd'hui intégrée à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Ménival à Lyon 5ème et qui utilise ses locaux. Elle met en œuvre une offre de stages courts et longs, des cours hebdomadaires d'éveil et de perfectionnement dans les disciplines du cirque, une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque agréée par l'État, un soutien à l'émergence avec une scène découverte et des projets d'action culturelle avec différents publics.

La réflexion concernant la création de ce pôle national s'est engagée en 2015, en lien avec la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et du festival utoPistes. La nécessité pour la formation préparatoire de l'école du cirque de Lyon, confrontée à un phénomène de saturation des espaces disponibles au sein de la MJC de se projeter dans des locaux davantage adaptés aux besoins pour conserver son agrément de l'État, a permis d'aboutir à la formalisation d'un projet de CIAC.

Des études préalables ont été réalisées de mai 2019 à septembre 2021. Elles ont été conduites par ces deux acteurs, accompagnés par les partenaires publics : la Métropole, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la Région AuRA. Elles ont permis de formaliser un projet immobilier (programme technique détaillé, budget et planning prévisionnel) et un projet d'activité.

Concernant la localisation géographique de ce projet, la Métropole a proposé une implantation sur un foncier dont elle est propriétaire au sein du projet urbain Puisoz - Grand Parilly, situé sur la commune de Vénissieux. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires a unanimement validé cette implantation avec l'accord de la Ville de Vénissieux.

Les études techniques et financières ont révélé la pertinence d'un portage de la maîtrise d'ouvrage pour

la construction de l'équipement par la Métropole. Celle-ci assumera donc les dépenses d'investissement et pourra percevoir les financements auxquels le projet est éligible. Dans cette perspective, elle a acquis le foncier nécessaire à la réalisation de cette opération, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1028 du 22 novembre 2021, puis, par délibération du Conseil n° 2021-0681 du 27 septembre 2021, elle a approuvé l'engagement d'une étude de la faisabilité du projet. Enfin, le ministère de la Culture, *via* la DRAC AuRA partenaire du projet, a notifié une subvention de 7 M€ auprès de la Métropole au titre de ce projet, actée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2038 du 27 février 2023.

Au regard des engagements financiers du ministère de la Culture, DRAC AuRA, et de la Métropole, un travail d'actualisation du 1er projet immobilier, fruit des études préalables, a été engagé.

Par délibération du Conseil n° 2024-2318 du 24 juin 2024, la Métropole a approuvé :

- le programme relatif à l'opération de construction à Vénissieux, de la CIAC - Les utoPistes, qui concrétise le phasage de la réalisation avec :

. une phase 1 qui intègrera les besoins essentiels de l'équipement pour développer un socle d'activités cohérent. Celui-ci doit permettre un démarrage du fonctionnement de l'équipement et une montée en puissance progressive dans de bonnes conditions,

. une phase 2 qui intègrera les besoins permettant à la structure de répondre à l'ambition d'un lieu-filière, ce qui correspondra à la réalisation complète du projet et au développement de toutes les activités qui permettront de répondre aux ambitions d'inclusion sociale par la pratique et la diffusion des arts du cirque, de diversification des pratiques et des publics, d'accompagnement des territoires de la Métropole ou de soutien à cette filière,

. le lieu qui sera organisé en quatre ensembles fonctionnels, valables pour les deux phases : les communs, le pôle formation et pratiques, le pôle création et diffusion, les coulisses, ainsi que des espaces extérieurs ;

- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce bâtiment (concours restreint sur esquisse), qui est actuellement en cours. Le mode d'exploitation de ce futur lieu fait également l'objet d'études complémentaires.

2° - Le festival utoPistes, festival de cirque(s)

Né en 2011 d'une carte blanche offerte à la compagnie MPTA par le théâtre des Célestins, le festival utoPistes est un événement biennal dédié aux arts du cirque. Il se déroule dans plusieurs lieux de la Métropole et présente, à chaque édition, différents types de rendez-vous : une création *in situ* mettant en valeur le patrimoine métropolitain par une commande passée à une équipe artistique, des spectacles de répertoire, des projets de création *via* les dispositifs Première piste et le Plateau émergent ou encore des productions déléguées, des formats inédits comme des pièces sous chapiteau, des formats atypiques ou inclassables.

Des temps de rencontres et d'actions culturelles sont proposés en amont et pendant l'événement (ateliers de pratique artistique tout public, actions dans les établissements scolaires, workshop, etc.).

Le festival Utopistes s'attache à accompagner et diffuser des artistes de cirque régionaux, nationaux et internationaux, en coopération avec les lieux culturels de la Métropole et de la région. L'objectif est de coopérer, partager les outils et les moyens de productions pour renforcer la production et la diffusion d'œuvres circassiennes de qualité auprès d'un large public.

Cet évènement est amené à devenir l'un des axes forts de la CIAC - Les utoPistes.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa politique culturelle pour la période 2021-2026. Ces orientations stratégiques intègrent la volonté d'accompagner la création d'un nouvel équipement culturel dédié aux arts du cirque et de soutenir des festivals métropolitains.

La CIAC - Les utoPistes est un projet structurant hors Lyon qui donne un signal fort sur le rééquilibrage de l'offre culturelle. Il permet aussi le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente. Ce projet répond ainsi à plusieurs des objectifs de la Métropole :

- développer l'inclusion sociale avec la formation, les pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle,
- structurer la filière professionnelle des arts du cirque,

- mailler le territoire, notamment sur la diffusion des arts du cirque, et contribuer à nourrir un récit commun métropolitain,
- prendre en compte l'impact environnemental et agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ des arts du cirque.

La Métropole est également engagée dans l'opération d'aménagement du Puisoz - Grand Parilly à Vénissieux et à ce titre, elle est, intéressée par l'implantation de ce projet sur l'un des îlots de cette opération.

Enfin, le festival utoPistes, qui incarne les ambitions en matière de diffusion des arts du cirque de la future Cité, répond aux cinq exigences définies par la Métropole dans le cadre de sa politique de soutien aux festivals métropolitains :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

III - Le soutien à l'APCIAC et au festival utoPistes pour l'année 2025

1° - Bilan des actions réalisées

Par délibération du Conseil n° 2024-2318 du 24 juin 2024, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 435 000 € au profit de l'APCIAC.

Les actions mises en œuvre ont porté sur le travail de coordination et de développement du projet et son adaptation au contexte et enjeux ainsi que la mise en œuvre d'activités de préfiguration :

- des actions d'éducation artistique et culturelle, au sein d'écoles primaires avec la compagnie SCOM (écoles primaires de Lyon 5ème, Vaulx-en-Velin et Vénissieux), de collèges et lycées avec le Was Groupe et la compagnie EAEO (collège Balzac à Vénissieux, lycée Camus-Sermenaz à Rillieux-la-Pape, lycée Doisneau - option Cirque à Vaulx-en-Velin),

- le développement de la pratique des arts du cirque en milieu scolaire, avec une démarche d'expérimentation de la mise en place de circassiens intervenants en milieu scolaire dans des écoles primaires à Neuville-sur-Saône, Lyon 5ème et Vénissieux (209 heures d'interventions en 2024),

- des actions de diffusion auprès du grand public avec le théâtre de la Croix-Rousse (co-accueil de BAOUM !!!, création de la compagnie SCOM pour le jeune public), pour la 1ère édition du festival Les Incandescentes aux Grandes Voisines à Francheville (1er et 2 juin 2024), avec la MJC Ménival - École de cirque de Lyon dans le cadre de Éclats de cirque à Lyon 5ème (deux représentations de Rhizicon de la compagnie Rhizome), et avec la MJC de Fontaines-Saint-Martin dans le cadre de la Nuit du cirque 2024 (spectacle Monsieur O de Sylvain Julien),

- la mise en place d'actions de soutien à la filière des arts du cirque à travers l'implication dans la construction et l'animation de Cirqu'AuRA, réseau régional mettant en synergie des structures de production et diffusion (mise en place d'instances de gouvernance, définition d'un projet, animation du réseau).

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, l'association a travaillé sur la programmation artistique et la préparation technique et logistique de la 7ème édition du festival utoPistes.

Enfin, par délibération de la Commission permanente n° 2024-3842 du 18 novembre 2024, une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, la Métropole, la Ville de Vénissieux, la Ville de Lyon et l'APCIAC a été approuvée pour conforter l'engagement de l'ensemble des partenaires autour de ce projet.

2° - Programme d'actions pour l'année 2025

Le programme d'actions pour l'année 2025 portera sur la mise en œuvre de démarches et projets permettant de préfigurer les différentes dimensions du projet et concernera également l'édition 2025 du festival utoPistes.

a) - Édition 2025 du festival utoPistes, festival de cirque(s)

La 7ème édition du festival, prévue du 22 mai au 21 juin 2025, programmera 27 propositions artistiques pour plus de 50 représentations. Elle présentera, notamment, six créations, neuf spectacles de répertoire, trois spectacles composés de jeunes artistes sortants d'écoles et/ou émergents, deux événements amateurs, cinq séances scolaires et 10 évènements en accès gratuit. Le festival est construit en partenariat avec une vingtaine de structures culturelles dont une quinzaine du territoire métropolitain : la Mouche à Saint-Genis-Laval, le Théâtre national populaire à Villeurbanne, la Machinerie, théâtre de Vénissieux, l'École de musique Jean Wiener à Vénissieux, Pôle en scènes à Bron, le théâtre de la Renaissance à Oullins-Pierre-Bénite, les Nuits de Fourvière, la Maison de la Danse, le théâtre Nouvelle Génération, l'École de cirque de Ménival, le théâtre des Célestins, le théâtre de la Croix-Rousse, les Subsistances, le Ciel à Lyon.

Parmi l'ensemble de la programmation, le public aura l'occasion de découvrir la nouvelle création de Mathurin Bolze, Immaqaa, le travail de l'acrobate Rémi Luchez, la création in situ de Baro d'Evel au théâtre des Célestins ou encore un focus autour d'artistes mexicains.

Pour la 2ème édition consécutive, des propositions artistiques seront présentées sous un chapiteau installé dans le parc métropolitain de Parilly, à proximité immédiate de la future CIAC. Ce chapiteau, véritable lieu éphémère, prendra place dès le mois de mars jusqu'à fin juillet. Il proposera un ensemble d'activités préfiguratrices du futur lieu (actions culturelles, programmation scolaire, résidences de création, formations, rendez-vous professionnels, etc.). Pendant le festival, la jeune création circassienne y sera particulièrement mise à l'honneur avec trois spectacles dont deux en partenariat avec le Centre national des arts du cirque (CNAC) qui met à disposition le chapiteau :

- le spectacle de sortie d'école de la 36ème promotion des étudiants du CNAC : Brûler d'envie mis en scène par Martin Palisse et David Gauchard les 20 et 21 juin,
- des présentations d'étudiants de la 37ème promotion du CNAC, précédées d'une résidence de création : Les Échappées le 13 juin,
- un plateau réunissant cinq jeunes artistes : deux françaises et trois mexicains le 7 juin.

Dans le cadre des missions de structuration de la filière des arts du cirque de la future Cité, un ensemble de rendez-vous sera proposé aux professionnels du secteur au cours du festival : journée d'échange de pratique autour de l'insertion professionnelle, parcours professionnels autour de spectacles, rencontre thématique, etc.

Plus de 23 000 spectateurs sont attendus pour cette 7ème édition. Le festival est l'incarnation principale des missions de diffusion des arts du cirque auprès du grand public assurées dans le cadre de la préfiguration du projet de CIAC. Lors de l'inauguration du festival, l'association se verra attribuer le label Pôle national du cirque par l'État.

b) - Développer un pôle formation et pratiques

Il s'agit de préfigurer le Pôle formation et pratiques de la future Cité autour de l'enjeu du développement de la pratique amateur dans la Métropole, en milieu scolaire et hors temps scolaire, à travers un maillage des offres existantes et la coordination de projets et actions. En 2025, profitant du chapiteau installé au parc de Parilly et de la vitrine offerte grâce au festival utoPistes, le pôle va développer des partenariats avec les réseaux des écoles de cirque :

- dans le cadre du Festival utoPistes 2025, le festival propose aux amateurs et amatrices des écoles de cirque de la Métropole de se retrouver pour présenter les numéros travaillés au sein de leurs écoles et structures à l'occasion d'une piste ouverte partagée (En piste avec Romano à Caluire-et-Cuire, École de cirque de Lyon, Overground Circus à Lyon, École de cirque Saint-Priote à Saint-Priest, Le cirque Imagine à Vaulx-en-Velin, élèves de l'enseignement de spécialité cirque du Lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin),

- les actions de pratique des arts du cirque en milieu scolaire vont concerner, en 2025, 13 écoles primaires de la Métropole situées dans les territoires de Lyon 5ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Montanay, Neuville-sur-Saône, Saint-Fons et Vénissieux, pour un total de 460 heures d'intervention, à destination de 1 150 élèves,

- dans le lieu éphémère Chapiteau à Parilly :

. les écoles de cirque de Lyon et de Saint-Priest vont collaborer pour l'accueil d'un stage amateur commun, à l'occasion des vacances scolaires d'avril,
. les restitutions des écoles en projets auront lieu sur deux dates en avril et juin 2025, permettant ainsi l'accueil de 24 classes de sept écoles différentes,
. en partenariat avec l'École de cirque de Lyon, le chapiteau accueillera également la restitution d'un projet à destination de six classes de collèges, sous le format d'un Battle Jonglage.

c) - Élaborer et mettre en œuvre des actions culturelles diversifiées autour de la programmation de la filière-cirque et en direction de tous les publics

Les missions de préfiguration vont conduire, durant l'année 2025, à développer de nouvelles actions d'éducation artistique et d'action culturelle :

- en milieu scolaire :

. dans des écoles primaires à Lyon 5ème, Vaulx-en-Velin et Vénissieux, des actions de médiation et ateliers de pratique autour du spectacle Monsieur O de l'artiste Sylvain Julien (269 élèves, 108 heures d'intervention),

. dans des collèges : Saint Éxupéry - Lyon 4ème (Ateliers de pratique artistique en lien avec le spectacle À tout rompre du Was Groupe), Léonard de Vinci à Chassieu et Louis Aragon à Vénissieux (cycles d'initiation pour six classes autour du spectacle Sortir par la porte de l'artiste Juan Ignacio Tula), collège Jacques Duclos à Vaulx-en-Velin (ateliers de pratique autour du spectacle Immaqaa de Mathurin Bolze), qui vont concerner au total 126 collégiens (32 heures d'intervention),

. dans des lycées (Doisneau à Vaulx-en-Velin, Hélène Boucher à Vénissieux, Marcel Sembat à Vénissieux), qui vont concerner au total 155 lycéens (52 heures d'intervention).

- auprès d'autres publics :

. à Vénissieux, un projet Portées de quartier sur trois ans avec la compagnie XY, construit autour d'ateliers de pratique artistique avec de nombreux partenaires, équipements polyvalents jeunesse de Vénissieux, Emmaüs, salariés des entreprises du site industriel USIN, bailleurs sociaux & grand projet de ville Ville de Vénissieux, fondation Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale, foyer d'hébergement),

. à Lyon 1er et Vénissieux avec l'artiste Carlo Cerato, une colonie artistique durant les vacances d'été au sein de la Maison de l'enfance Jules Guesde et l'accueil de loisirs associé à l'école Clos Jouve,

. à Lyon 9ème, avec la compagnie MPTA, au sein de la section d'enseignement et d'éducation spécialisés Roland Champagnat qui accueille 65 enfants, adolescents et jeunes adultes sourds et/ou avec troubles auditifs.

D'autres projets d'éducation artistique et d'action culturelle (EAC) seront également menés à partir de l'automne 2025, au titre des projets sur l'année scolaire 2025-2026. La construction de ces projets s'appuiera sur les soutiens artistiques en coproduction et en coréalisations, en partenariat avec les structures culturelles métropolitaines.

d) - Actions de structuration de la filière professionnelle des arts du cirque

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier les missions au service de la consolidation de la filière des arts du cirque sur le territoire métropolitain. Cette action va se traduire en 2025 par :

- le copilotage du Bac cirque : en partenariat avec les SUBS, l'APCIAC va prendre part à la mise en œuvre de l'enseignement de spécialité cirque du lycée Doisneau à Vaulx-en-Velin (parcours du spectateur, workshops, rencontres avec les équipes artistiques),

- poursuivre la préparation de l'intégration de la formation préparatoire de l'École de cirque de Lyon à l'APCIAC,

- deux projets avec les élèves de la promotion 2024-2026 de la formation préparatoire de l'École de cirque de Lyon au sein du chapiteau au parc de Parilly : des temps de travail des étudiants avec des élèves de l'École de musique Jean Wiener de Vénissieux et un workshop avec l'artiste Inbal Ben Haïm,

- un partenariat privilégié avec le CNAC et les écoles supérieures autour de projets : une résidence et la présentation d'un spectacle des étudiants de la 37ème promotion du CNAC et l'accueil du spectacle de sortie des étudiants de la 36ème promotion Brûler d'envies,

- le festival utoPistes sera également le cadre du démarrage d'un cycle d'analyse de la pratique sur la question de l'insertion des jeunes artistes sortant d'écoles supérieures et des formations des écoles du réseau européen PROCIRk, en partenariat avec le CNAC à Châlons-en-Champagne, l'Académie Fratellini à Saint-Denis, l'Esacto'Lido à Toulouse, Arc en cirque à Chambéry, l'École supérieure des arts du cirque à Bruxelles et la fédération des Écoles de Cirque,

- des actions de formation tout au long de la vie pour les professionnels : un stage clown en mars 2025, aux SUBS et un autre à l'automne 2025 autour de la santé de l'artiste circassien,

- le montage du chapiteau à Parilly est également pensé au titre d'une formation, organisée avec le CNAC,

- le portage d'un projet européen Erasmus + en partenariat avec l'École de cirque de Bruxelles, sur la notion de filière, d'enseignement et la construction d'un référentiel commun de pédagogie en milieu scolaire,

- le festival utoPistes intègrera des temps ressources pour les professionnels du secteur des arts du cirque, avec une rencontre professionnelle coorganisée avec le centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre (ARTCENA) et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant autour de la charte Droit de cité le samedi 14 juin, un parcours pour les professionnels autour de spectacles ouverts aux programmateurs, une journée d'échanges de pratiques sur la question de l'insertion professionnelle des élèves sortants de formations,

- une semaine sera consacrée à l'entraînement libre des artistes locaux sous le chapiteau, avec des temps dédiés d'information sur le projet de lieu à venir pour favoriser les synergies avec les initiatives existantes.

Budget prévisionnel pour l'année 2025 et plan de financement - Activités de soutien au développement des arts du cirque et festival les utoPistes :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	488 824	ministère de la Culture - DRAC AuRA	658 300
coproduction dont utoPistes	*124 800*	*préfiguration CIAC*	*308 957*
achats de spectacles	*236 600*	*aide au festival*	*208 053*
achats de prestations	*92 600*	*soutien compagnie - direction générale de la création artistique et DRAC*	*141 290*
fournitures administratives	*6 120*	ministère de l'Éducation nationale	6 600
frais de régie, fournitures techniques, scénographie, agrès, accessoires, costumes, son, lumière, divers	*28 704*	Région AuRA (festival)	57 000
		Métropole	435 000
services extérieurs	152 798	*préfiguration CIAC*	*400 000*
location immobilière	*50 650*	*soutien aux festivals métropolitains*	*35 000*
maintenance, assurances, divers	*102 148*	Ville de Vénissieux (préfiguration et festival)	70 000
autres services extérieurs	402 133	Ville de Lyon (festival)	70 000
honoraires administratifs / artistiques	*15 120*	autres subventions (Office national de diffusion artistique, Institut français, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle)	74 210
honoraires presse / com / mécénat	*134 367*		
honoraires accompagnement	*26 800*	ventes (productions et coproductions)	579 360
frais et services divers	*225 846*	autres produits de gestion courante, apport en industrie et produits financiers	257 967
charges de personnel	1 119 125		
artistique, enseignement, technique	*352 242*		
administration	*367 166*		
défraiements	*38 612*		
charges sociales	*361 105*		
autres charges de gestion courante	10 000		
mise à disposition locaux, personnels, fluides	9 467		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dotation aux amortissements	26 090		
Total	**2 208 437**	**Total**	**2 208 437**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 435 000 € au profit de l'APCIAC :

- 400 000 € pour son programme d'actions 2025, relatif à la mise en œuvre d'actions de soutien au développement des arts du cirque,
- 35 000 € dans le cadre du festival métropolitain les utoPistes 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 435 000 € au profit de l'APCIAC pour l'année 2025,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'APCIAC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 435 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P33O4750A,

- 35 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-333567-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025